



Noyers
sur
serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le vendredi 27 mars 2015 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers.

Présents : 13 conseillers municipaux

Absents : M. DOMINGO pouvoir à Nathalie LABOSSE – M. MONTANARI pouvoir à C.VERNEAU

Secrétaire de séance : J.C. GIOVANNELLI

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Sur proposition de Mme le Maire les points supplémentaires ont été mis à l'ordre du jour :

- Opération Village Avenir : attribution maîtrise d'œuvre
- Eclairage public : chemin du Pré de l'Horloge.

1. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT)

Madame le Maire, présente les comptes administratifs du budget principal de la Commune et les budgets annexes de l'exercice écoulé, qui sont conformes aux écritures des comptes de gestion et qui se résument ainsi :

Budget Principal M14 résultats cumulés de clôture : Balance générale 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	619 624.10 €	145 973.54 €	765 597.64 €
Recettes	804 085.53 €	283 277.67 €	1 087 363.20 €
Résultat de l'exercice	184 461.43 €	137 304.13 €	321 765 .56 €
<i>Résultat 2013 reporté</i>	<i>492 417.68 €</i>	<i>-159 232.02 €</i>	<i>333 185.66 €</i>
<i>Affectation 2013</i>	<i>-159 233 €</i>		<i>-159 233 €</i>
Résultat de clôture 2014	517 646.11 €	-21 927.89 €	495 718.22 €

Au vu du résultat de clôture, l'affectation de résultat est proposée de la manière suivante pour couvrir le déficit d'investissement qui représente -21 927.89 €

- virement à la section d'investissement au compte 1068 : 21 928 €
- report à la section de fonctionnement au compte 002 pour : 495 718.11 €

Budget eau Assainissement M49 résultats cumulés de clôture : Balance générale 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	173 171.27 €	44 855.64 €	218 026.91 €
Recettes	166 143.46 €	63 680.78 €	229 824.24 €
Résultat de l'exercice	-7 027.81 €	18 825.14 €	11 797.33 €
Résultat 2013 reporté	<i>94 274.20 €</i>	<i>-14 718.53 €</i>	<i>79 555.67 €</i>
<i>Affectation 2013</i>	<i>-14 719 €</i>		<i>- 14 719 €</i>
Résultat de clôture 2014	72 527.39 €	4 106.61 €	76 634.00 €

Au vu du résultat de clôture, l'affectation de résultat est proposée de la manière suivante pour le budget annexe eau et assainissement :

- virement à la section d'investissement au compte 1068 : 0 €
- report à la section de fonctionnement au compte 002 pour **72 527.39 €**

Budget Lotissement résultats cumulés de clôture : Balance générale 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	460.22 €	40 000 €	40 460.22 €
Recettes	0 €	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	-460.22 €	- 40 000 €	-40 460.22 €
Résultat 2013 reporté	60 467.17 €	6 098.39 €	66 565.56 €
Résultat de clôture 2014	60 006.95 €	- 33 901.61 €	26 105.34 €

Il est proposé de reporter l'ensemble du résultat de clôture en fonctionnement sans affectation soit **26 105.34 €**

Comme le veut l'usage, madame Labosse donne la présidence à monsieur Simonnet, adjoint, pour le vote des Comptes Administratifs de l'exercice écoulé, et elle quitte la salle. Les Comptes Administratifs 2014 sont approuvés à l'unanimité.

2. **VOTE DES COMPTES DE GESTIONS 2014 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT)**
 Les comptes de gestions 2014, dressés par monsieur le trésorier, qui sont conformes aux écritures des comptes administratifs de la commune sont approuvés à l'unanimité.

3. **EMPRUNT OPÉRATION CŒUR DE VILLAGE**

Plusieurs banques ont été consultées (caisse d'épargne, caisse des dépôts, crédit agricole, banque populaire) et pour des montants d'emprunt et durées différents.

La commission des finances après l'étude comparative des propositions faites par les banques, propose de retenir un montant d'emprunt de 350 000 € pour les travaux de réaménagement de l'ancienne trésorerie sur une durée de 15 ans. La meilleure offre reste celle de la caisse d'Epargne au taux de 1.65% avec des échéances trimestrielles :

350 000 Echéance TRIMESTRIELLE Taux Fixe	Caisse d'Epargne	
	taux	échéance trimestrielle
15 ans	1,65%	6 596,92
Annuité		26 387,67
Total Intérêts	13,09%	45 815,04

Sur proposition de la commission d'appel d'offres et vu les conditions financières présentées par la caisse d'Epargne, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de contracter un emprunt auprès de cet établissement aux conditions ci-dessus et autoriser madame le maire à signer le contrat de prêt.

4. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations de la manière suivante :

Rencontres Musicales	1 500 €	Association aide à domicile	80 €
La Belle du Serein	1 500 €	ADILY	80 €
Objectif Lire	700 €	MFR	90 €
Le Patrimoine Oublié	900 €	CIFA	100 €
Amis du Vieux Noyers	500 €	PARALYSE de France	100 €
Renaissance de l'Orgue	300 €		
Collège (association sportive)	160 €		

Sur proposition de la commission des finances, madame Labosse souligne que le niveau de subvention attribué aux associations a été conservé comme les années antérieures.

A noter que les conseillers municipaux, membres d'un conseil d'administration n'ont pas pris part aux votes des subventions.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Madame le Maire, pour ne pas alourdir la charge fiscale des foyers, propose de reconduire les taux de 2013, ce qui porte le produit fiscal attendu à : 353 335 €.

taxes directes locales	base 2015 prévues	Commune		pour information	
		taux 2015	produit attendu	moyenne départementale	moyenne nationale
TH	991 500	19,45%	192 847	23,20%	23,95%
TFB	683 100	17,03%	116 332	20,37%	20,20%
TFNB	87 600	35,62%	31 203	45,36%	48,53%
CFE cotis foncière entreprise	77 100	16,80%	12 953	n.c.	25,76%
TOTAL			353 335		

Le Conseil accepte à l'unanimité les taux proposés ci-dessus.

6. MUR DES FOSSÉS : REMBOURSEMENT GROUPAMA (SINISTRE DU 24 NOVEMBRE 2014)

Le conseil autorise madame le Maire à encaissé le chèque de Groupama correspondant au remboursement de l'intégralité des travaux TTC de réparation du mur de soutènement de la rue des Fossés soit : 3 824.40 €.

7. AUTORISATION AU CENTRE DE GESTION POUR NÉGOCIER LE MARCHÉ D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le centre de gestion organise cette année une consultation pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Cette initiative a pour but d'obtenir pour les collectivités intéressées un taux et des prestations avantageuses grâce à une demande mutualisée. La consultation demeure libre et sans engagement. La commune peut s'inscrire dans la démarche et décidera au vu du résultat de la consultation de souscrire ou non le contrat et résilier celui qu'elle a actuellement avec la Caisse Nationale de Prévoyance au taux de 7.22%.

Le conseil municipal autorise le centre de gestion à négocier en son nom.

8. AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE :

- décision d'adhésion à l'ADT (suite à la délibération d'accord de principe)

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 19 septembre 2014, s'était prononcé favorablement à la création d'une Agence Technique Départementale.

Cette création a été entérinée par une délibération de l'assemblée délibérante du Conseil Général en date du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistante administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrage dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie et des espaces publics, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Pour 2015, la cotisation s'élèvera à 1,20 € par habitant pour la commune et sera déduite de 60 % puisque la Communauté de Communes cotise également. La cotisation communale est par conséquent portée à 0,48 € par habitant.

Les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage feront l'objet d'une facturation spécifique en fonction de la nature de la commande, soit en fonction de l'estimation du temps passé sur la base d'un montant journalier de 370 € TTC pour la première année de fonctionnement, soit de façon forfaitaire pour des missions s'accomplissant sur une durée longue et, ou difficilement quantifiable dès le début de l'opération (= 2 % du coût TTC des travaux). Ces montants seront révisés annuellement.

L'Agence Technique Départementale pourrait démarrer son activité au 2ème trimestre 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré, entérine sa décision d'adhérer à l'Agence Technique Départementale, adopte les statuts et désigne madame le Maire pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence.

9. OPÉRATION VILLAGE AVENIR : ATTRIBUTION MAITRISE D'ŒUVRE

Par délibération du 19 septembre 2014, le conseil avait décidé de lancer un appel à candidature pour prestation intellectuelle pour une étude préalable d'aménagement et d'urbanisme pour l'ancien collège dans le cadre du dispositif Villages Avenir.

Cette étude a pour objectif d'ébaucher le programme d'opération, d'en prévoir les impacts et d'en évaluer les coûts.

La commission d'appel d'offre a examiné les propositions et elle a retenu le cabinet HOGUE VINCENT-ROSI sarl de NOYERS pour un montant de 15 000 € HT.

L'aide régionale prévue pour le financement de cette étude sera au taux de 80 % .Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer le dossier.

10. ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU PRÉ DE L'HORLOGE

Dans le cadre des travaux d'éclairage public programmé pour 2015, une étude a été réalisée pour une extension d'éclairage devant le groupe scolaire pour un montant estimatif de 6791.04 € TTC, le Syndicat départemental d'énergie de l'Yonne prend en charge la TVA et 30 % du cout HT laissant à la charge de la commune 70 % soit 3 961.44 €.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer la convention.

11. POINTS DIVERS

Madame Labosse informe qu'une tentative est faite pour chasser les pigeons de la Place de la Petite Etape aux Vins avec un effrayeur sonore et que d'autres moyens sont à l'étude.

Parole Public :

Madame Kleinbauer signale que des feuilles mortes s'amoncellent dans la Ruelle du Four.

Madame Debaty, remercie le conseil pour la subvention attribuée au Amis du Vieux de Noyers, et informe que certains touristes se sont plaints de l'extinction de l'éclairage public à 23 h au centre ville. L'horaire d'été sera appliqué dès fin avril.